



DECISION MUNICIPALE N° 2023-039

Objet : Conclusion d'un marché public de travaux n°202303 relatif à la Mise en place de LED dans les sites de la ville de Boissy

Le Maire de BOISSY SOUS SAINT YON,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-046 du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire, et notamment l'article 1.4 relatif à la passation et à la signature des marchés publics,
VU le code de la Commande Publique,
VU la consultation ayant eu lieu du 28 février au 15 mars 2023,

CONSIDÉRANT les critères de sélection des offres rappelés dans la consultation,

CONSIDERANT les propositions faites à la commune par trois entreprises après consultation en procédure adaptée,

CONSIDERANT la proposition économiquement la plus avantageuse faite par la société NRJ électricité conformément aux critères : matériel proposé (30 %) prix de la prestation (70%),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De retenir la proposition de la société NRJ électricité située Z.A. du Chênet, 91490 MILLY LA FORET pour un montant de 44 677,13 € HT soit 53 612,56 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer le contrat correspondant pour un montant de 44 677,13 € HT soit 53 612,56 € TTC.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits seront inscrits au budget principal 2023.

PRÉCISE que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera affiché à la Mairie, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

DIT que la Présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

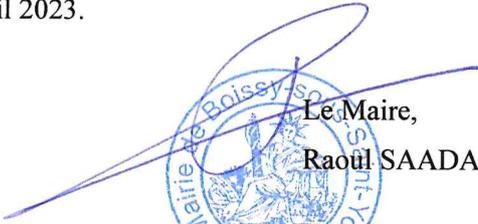
Fait à BOISSY SOUS SAINT YON, le 12 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230414-DM2023-039-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023
Affichage : 18/04/2023


Le Maire,
Raoul SAADA

